



SR/ASB/egp-716

Paris, le 10 avril 2019

## RAPPORT DU JURY DU CONCOURS EXTERNE DE JARDINIER 2018

### I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

#### **1. Conditions d'ouverture du concours**

Un **concours externe** pour le recrutement échelonné de six jardiniers à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, et un concours interne<sup>1</sup> pour le recrutement de trois jardiniers à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, ont été ouverts par l'arrêté n° 2018-29 du Président et des Questeurs du 30 janvier 2018.

#### **2. Conditions d'inscription au concours**

Le **concours externe** était ouvert aux candidats âgés de plus de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les candidats devaient également posséder au 23 mars 2018 la nationalité française ou être ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen (y compris la Confédération suisse, la Principauté de Monaco et la Principauté d'Andorre).

Les candidats en situation de handicap pouvaient bénéficier d'aménagements d'épreuves.

#### **3. Composition du jury**

Le jury, qui comprenait **9 membres « principaux »** nommés par le Président et les Questeurs du Sénat, a été choisi avec le double souci :

- de maintenir un équilibre entre les membres du jury issus de l'administration du Sénat et les membres extérieurs ;
- de respecter un équilibre hommes-femmes.

---

<sup>1</sup> Réservé aux fonctionnaires justifiant d'au moins 5 ans de services effectifs au Sénat.

Ce jury se composait comme suit (arrêté n° 2018-71 du Président et des Questeurs du 3 mars 2018, complété par l'arrêté n° 2018-154 du Président et des Questeurs du 12 juin 2018) :

**Président :**

**M. Philippe ROUX COMOLI**, directeur de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins.

**Membres :**

M. Philippe **BARRÉ**, Responsable de l'École de botanique et du jardin écologique au Muséum national d'Histoire naturelle,

Mme Gisèle **CROQ**, Ingénieur des Jardins du Luxembourg,

M. Michel **DOISY**, Chef Jardinier à la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins,

Mme Françoise **FAURY**, ancienne Responsable de domaine horticole à l'École Du Breuil,

M. Didier **JACQUIN**, Ingénieur des Jardins du Luxembourg,

M. Sylvain **PIPERNO**, Chef Jardinier à la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins,

Mme Julie **POGU**, Psychologue clinicienne,

Mme Agnès **THOMAS**, Cheffe d'Exploitation, responsable de la subdivision des espaces verts au sein de la division technique du Service des Cimetières de la ville de Paris.

**Membres adjoints :**

M. Pierre-Henry **GODSHIAN**, Administrateur-adjoint principal à la direction de la Séance,

M. Didier **HENRY**, ancien Chef de groupe à la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins,

M. Philippe **MOREAU**, Chef de groupe à la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins,

M. Jacques **PATHÉ**, Chef de groupe à la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins,

M. Richard **RAVAUX**, Chef de groupe à la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins,

M. Éric **VÉNIANT**, Chef de groupe à la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins.

L'épreuve d'exercices physiques, organisée à l'Institut national du Sport, de l'Expertise et de la Performance, à Paris XII<sup>e</sup>, a été placée sous la responsabilité de M. Henri **HÉLAL**, assisté de Mme Gisèle **DI GIACOMO** et de MM. Pierre **BONVIN** et Yves **FRAISSE**.

Le secrétariat du concours était assuré par des fonctionnaires de la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat.

#### 4. Modifications du programme du concours

Quelques modifications ont été apportées au programme du concours afin notamment de rééquilibrer et simplifier les épreuves :

Concernant les épreuves d'admissibilité :

- la durée de **l'épreuve de mathématiques** a été réduite de 1 heure 30 à 1 heure et le programme de l'épreuve a été complété par l'ajout des « notions de base de géométrie » ;
- le contenu de **l'épreuve de travaux courants** a été précisé en prévoyant, d'une part, la réalisation d'un petit chantier d'espaces verts, d'autre part, la réalisation de travaux de serre ;
- la durée de **l'épreuve d'identification des végétaux** a été portée à 45 minutes (au lieu de 30 minutes précédemment) afin de laisser plus de temps aux candidats pour compléter le formulaire d'identification.

S'agissant des épreuves d'admission :

- **l'épreuve de composition florale** a été supprimée. En effet, elle était depuis plusieurs concours jugée peu discriminante et surtout insuffisamment adaptée aux objectifs prioritaires du concours, à savoir recruter du personnel possédant un niveau scolaire minimum, compétent en horticulture, efficace et intéressé par les plantes ;
- le coefficient de **l'épreuve d'exercices physiques** a été porté à 2 (contre 1 précédemment) afin de donner plus d'importance aux capacités physiques des candidats, le métier de jardinier étant physiquement exigeant.

#### 5. La publicité du concours

L'ouverture du concours a été annoncée au *Journal Officiel* et sur le site Internet du Sénat.

De plus, une affiche destinée à faire connaître le concours de jardinier aux étudiants et la brochure du concours ont été envoyées à plus de 60 écoles préparant au BTS ou bac pro « aménagements paysagers » ou bac pro « productions horticoles ».

Des encarts publicitaires sont également parus dans 2 magazines spécialisés (« le Lien horticole » et « la Tribune verte ») ainsi que dans « le Parisien », et repris sur les sites internet correspondants.

Enfin, Internet constitue désormais un moyen de communication privilégié pour assurer la promotion des concours du Sénat grâce aux réseaux sociaux généraux (*Twitter*, *Facebook*) ou spécialisés (*Hortis*, *Réseau des jardins botaniques français*).

Comme lors du précédent concours, une vidéo a été mise en ligne sur le site Internet du Sénat présentant des témoignages de jeunes jardiniers afin de mettre en avant la diversité des métiers qu'il est possible d'exercer dans leur cadre.

La majorité des candidats déclare avoir eu connaissance du concours par Internet (44,7 %). Néanmoins, comme les années précédentes, un grand nombre de candidats a eu connaissance du concours par relations amicales ou familiales (23,9 % contre 21,9 % en 2011).

## **2 - DÉROULEMENT DU CONCOURS**

### **1. Les inscriptions au concours**

Le nombre de candidats inscrits (159) s'est révélé supérieur de 38 % à celui enregistré lors du précédent concours (115).

Les éléments statistiques sur le profil des candidats ont permis de mettre en évidence les principales données suivantes :

- une **répartition hommes/femmes (71,1 % / 28,9 %)** très proche de celle du dernier concours (74 % / 26 %) ;
- une **moyenne d'âge** des candidats en augmentation continue (**35,7 ans**, contre 34,2 ans en 2011 et 31 ans en 2008) ;
- une grande majorité (81,7 %) des candidats étaient **franciliens** ;
- un **niveau de qualification en nette augmentation**, après avoir connu une élévation régulière depuis plusieurs années : **75,3 %** des candidats avaient un **niveau au moins équivalent au bac**, (contre 48,3 % en 2011 et 45 % en 2008) ; en outre, si 31,4 % des candidats indiquaient que le bac est le plus haut diplôme obtenu, 13,2 % indiquaient être titulaire d'un diplôme bac +5 ;
- la quasi-totalité (91,8 %) des candidats indiquaient une **expérience professionnelle** (ils étaient 79 % en 2011) ;
- enfin, on peut noter que deux candidats bénéficiaient d'aménagements d'épreuves (tiers-temps supplémentaire) au titre de la reconnaissance d'un handicap.

### **2. L'épreuve de présélection**

L'épreuve de présélection s'est déroulée le 16 avril 2018 à l'Espace Congrès – Les Esselières (Villejuif).

Celle-ci consistait en un questionnaire à choix multiples comportant 140 questions visant à évaluer les connaissances des candidats en matière d'horticulture.

**132 candidats se sont présentés** à cette épreuve, soit un **taux de présence de 83 %**. 102 avaient choisi l'option « espaces verts » (77,3 % des présents) et 30 l'option « production végétale » (22,7 % des présents).

- Les notes obtenues par les candidats s'échelonnent entre 0/20 et 13/20, la moyenne s'établissant à 5,2/20 ;
- 11 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Lors de sa réunion du 2 mai 2018, le jury a décidé de **fixer à 6/20 le seuil de présélection**, retenant ainsi **52 candidats**.

### 3. Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites d'admissibilité ont eu lieu le 15 mai 2018 à l'Espace Congrès - Les Esselières (Villejuif).

Tous les candidats présélectionnés s'y sont présentés (soit **32,7 % du total des inscrits**, contre 27,7 % des inscrits en 2011).

#### 3.1 Épreuves écrites

##### - **Compréhension de texte** (*durée 1h30 – coefficient 3*)

*Descriptif* : Cette épreuve avait pour objet d'apprécier la capacité de compréhension et la qualité d'expression écrite des candidats.

Le texte, portant sur les Jardins de la Ballue, était suivi de questions de vocabulaire et de compréhension, et d'une question ouverte en lien avec le texte et appelant une réponse développée.

- Les notes obtenues par les candidats se sont échelonnées entre 7,25/20 et 16,5/20, la moyenne s'établissant à 12/20 ;
- 46 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 (dont 11 une note supérieur ou égale à 14/20).

*Observation* : La première partie a permis de déceler la bonne capacité des candidats à comprendre et intégrer des consignes. Sur la seconde partie, mettant en avant la capacité des candidats à s'exprimer avec une pensée ordonnée, les niveaux se sont révélés plus disparates.

##### - **Problèmes mathématiques** (*durée 1h – coefficient 3*)

*Descriptif* : Les candidats devaient résoudre des problèmes mathématiques portant sur les quatre opérations, les mesures de poids, surfaces et volumes, les notions de base de géométrie, et pouvant comporter un croquis coté d'une partie ou d'un élément de jardin.

- Les notes obtenues par les candidats s'échelonnent entre 0,5/20 et 19/20, la moyenne s'établissant à 8,5/20 ;
- 18 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

*Observation* : L'amplitude très importante des notes obtenues par les candidats témoigne du caractère discriminant de cette épreuve.

##### - **Tests psychotechniques** (*durée 30 minutes – coefficient 1*)

Les candidats étaient soumis à deux tests.

- Les notes obtenues par les candidats s'échelonnent entre 6,33/20 et 17/20, la moyenne s'établissant à 12,3/20 ;
- 45 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

*Pas d'observation.*

### 3.2 Épreuves pratiques

Un des candidats ayant abandonné à l'issue des épreuves écrites, ce sont 53 candidats qui se sont présentés aux épreuves pratiques.

Elles se sont déroulées le 16 mai 2018 dans le Jardin du Luxembourg.

#### - **Travaux courants** (durée 3 heures – coefficient 4)

*Descriptif* : Les candidats devaient, à l'aide du matériel (mis à leur disposition) en usage dans la profession :

- réaliser un petit chantier d'espaces verts ;
- réaliser des travaux de serre.
  - Les notes obtenues par les candidats s'échelonnent entre 6,33/20 et 17/20, la moyenne s'établissant à 12,3/20 ;
  - 34 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

*Pas d'observation.*

#### - **Identification des végétaux** (durée 45 minutes – coefficient 4)

*Descriptif* : Les candidats devaient identifier 40 végétaux d'ornement de plein air utilisés dans la région parisienne, ou des végétaux de serre.

- Les notes obtenues par les candidats s'échelonnent entre 1,5/20 et 20/20, la moyenne s'établissant à 9,5/20 ;
- 24 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 ;
- 10 candidats ont obtenu une note inférieure à 6/20.

*Pas d'observation.*

\*

À l'issue de ses délibérations du 12 juin 2018, le jury a déclaré admissibles les **30 premiers candidats du concours externe** ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à **9,79/20**.

#### 4. Les épreuves d'admission

- **Épreuve d'exercices physiques** (*coefficient 2*)

Les **épreuves sportives** se sont déroulées le 25 juin 2018 à l'INSEP. Le président du jury était présent à ces épreuves, qui se sont déroulées sans incident.

L'épreuve portait sur 3 disciplines : course de fond, lancer de poids et course de demi-fond.

- Les notes s'échelonnent de 5/20 à 16,83/20 et la moyenne s'établit à 10,60/20.

- **Entretien technique** (*préparation 15 minutes – durée 15 minutes – coefficient 4*)

Cette épreuve s'est déroulée au Sénat les 28 et 29 juin 2018.

Elle visait à évaluer les connaissances techniques des candidats en horticulture générale, travaux paysagers, entretien d'espaces verts et production florale sous serre.

Les candidats ont eu le choix entre deux sujets (l'un portant sur les espaces verts, l'autre sur les serres). Après avoir exposé en 5 minutes sa réponse au sujet choisi, le candidat devait répondre, pendant une dizaine de minutes, à diverses questions portant notamment sur le sujet.

- Les notes obtenues par les candidats s'échelonnent entre 6,5/20 et 16,5/20, la moyenne s'établissant à 11,6/20.

- **Entretien libre** (*durée 3 heures – coefficient 6*)

Cette épreuve s'est déroulée au Sénat les 2 et 3 juillet 2018.

Elle consistait en une conversation libre avec le jury, ne demandant pas de connaissances particulières, et permettant d'apprécier la motivation et l'adéquation des candidats à l'emploi de jardinier.

Pour cette épreuve, le jury disposait d'une fiche individuelle de renseignements, préalablement remplie par les candidats et ne faisant l'objet d'aucune notation. Un inventaire de personnalité, non noté, était en outre renseigné par les candidats.

- Les notes obtenues par les candidats s'échelonnent entre 5,5/20 et 17/20, la moyenne s'établissant à 9,9/20 ;
- 6 candidats ont obtenu une note inférieure à 6/20.

À l'issue des épreuves d'admission, compte tenu du niveau des candidats, le jury a *in fine* décidé d'admettre **15 candidats** au titre du concours externe (dont 8<sup>1</sup> sur la liste principale et 7 sur la liste complémentaire), soit 50 % des admissibles. La moyenne du dernier candidat admis est de 11,13/20.

En conséquence, le jury a décidé :

1. de **déclarer aptes à occuper les huit postes** mis au concours externe (*par ordre de mérite*) :

**M. Bertrand GAUTHIER**  
**M. Johann PINSARD**  
**M. Mathieu MARESCAL**  
**M. Yoann CHOUX**  
**M. Denis GAUDIN**  
**M. Olivier LOMBART**  
**M. Pablo FIORIN**  
**Mme Gaëlle INTERLINGHY**

2. de **déclarer aptes à occuper** un emploi de jardinier **en cas de vacance** de poste susceptible de se produire jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020 (*par ordre de mérite*) :

**M. Arnaud DELAHEGUE**  
**Mme Elodie ANDRZEJEWSKI**  
**M. Jérôme BOUGRÉAU**  
**Mme Katia GEFFROY**  
**M. Nicolas LOPEZ**  
**Mme Mathée THIERRY**  
**M. Guillaume DONJON**

Avec 159 candidats inscrits et 15 candidats déclarés admis, le taux de sélectivité du concours externe est de 9,43 %.

Comme lors du précédent concours de jardinier, la liste des candidats admis comporte une forte majorité d'hommes (11 pour seulement 4 femmes).

La moyenne d'âge des lauréats est de **33,6 ans**, le plus jeune ayant 22 ans et le plus âgé 47 ans.

Le Président du jury,



Philippe ROUX COMOLI

---

<sup>1</sup> Le concours externe était initialement ouvert pour 6 postes. En raison du report de 2 des 3 postes mis au concours interne, le nombre de postes ouverts au titre de ce concours a été porté à 8.